

Le quatorze Octobre mil huit cent trente trois dans l'église 24
de St Pierre de Poumkou après trois publications de Banns
de Mariage faites au Prône des Messes Paroissiales ~~St Anne~~
les églises de S^{te} Anne, de S^t Michel enfin de S^t Pierre
les trois Dimanches précédans immédiatement la date
des presentes entre Michel Oburd fils majeur defeu Jean
OBurd lejeune & de Marie Dousset du district de Poumkou
d'une part & entre Catherine Mellone fille majeure de
Barnabé Melloine & de Marie Walsh aussi du district de
Poumkou, Sans qu'il sesoit rencontré acun empechemen-
M. Michel Oburd & Catherine Mellone 7
ment, obstacle ou opposition quelconque Je Prêtre soussigner
ai reçu le mutuel consentement de Mariage des dites parties
& leur ai ensuite donné la Bénédiction nuptiale selon
les rites & cérémonies de l'église Catholique telles qu'elles
sont prescrites dans le Rituel du diocese de Quebec
avec lagrement de leurs parens respectifs. Ont été présens
& temoins Barnabé Melloine, Thomas Melloine, freres del'épouse
Basile Belivaux Philippe Amirault & plusieurs autres personnes
del'endroit Basile Belliveau Joseph J. D'entremont Sigogne
Le quatorze Octobre mil huit cens trente trois après trois publications
de Banns de Mariage faites aux Prones de la Messe Paroissiale dans
les église de S^t Michel & de S^{te} Anne, & de S^t Pierre les trois
Dimanches précédent la date des presentes (la Messe y ayant
été célébrée par tour) entre Louis d'entremont fils majeur
de Charles Celestin d'Entremont & d'Anne Marie Boudreau
du canton de Poumkou d'une part & entre Jeanne D'Entre-
M. Louis d'entremont & Jeanne D'Entremont 8
ment fille majeure de Benjamin d'Entremont & defeu Mag-
delene LeBlanc du même canton de Poumkou d'autre part
sans qu'il sesoit rencontré aucun obstacle, opposition ou empê-
chement quelconque excepté celui de consanguinité au troi-
sieme degré pur dont dispense leur est accordée de la part &
par l'autorité des superieurs legitimes (Salvojure) Je Prêtre
soussigné étant audit canton de Poumkou ai reçu dans
l'église de S^t Pierre le mutuel consentement des dites parties
& leur ai ensuite donné la Bénédiction nuptiale selon les
rites & cérémonies de l'église Catholique telles qu'elles sont
prescrites dans le rituel de Quebec avec le consentement
de leurs parens respectifs Ont été presens & temoins Le dit
Benjamin d'Entremont pere de l'épouse, Charles Celestin
d'Entremont pere de l'époux de Jos. Boudreau son oncle & bien
d'autres personnes del'endroit Louis Surete Louis D'Entremont
Benjamin D'Entremont Joseph J. D'entremont Sigogne
Le Quatorze d'Octobre mil huit cens trente trois après trois publi-
cations de Banns de Mariage faites aux Prones de la Messe Paroissiale
dans les églises de S^t Michel, de S^{te} Anne, & de S^t Pierre les trois Di-
M. Anselme D'Entremont & Génévieve Duon 9
manches précédant immédiatement la date des presentes (la S^{te}
Messe y ayant été Célébrée par tour) entre Anselme D'Entremont
fils majeur de Cyrille D'Entremont & d'Anastasia Pottier du canton
de Poumkou d'une part & entre Genevieve Duon ~~Natalie~~
Amirault dudit canton de Poumkou fille majeure d'Augustin
Duon & de Natalie Amirault d'autre part sans qu'il sesoit ren-
contré aucun obstacle, opposition ou empêchement quelcon-
que excepté l'empêchement de consanguinité au troisieme
degré pur duquel empêchement dispense est accordée de la
part & par l'autorité des Superieurs legitime (Salvojure)
Je Prêtre